



Habitats d'intérêt communautaire concernés	-
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- Guillemot de Troil Enjeu majeur , Pingouin torda Enjeu majeur , Mouette tridactyle Enjeu fort , Cormoran huppé Enjeu moyen
Secteur concerné	Les colonies d'oiseaux marins du Cap Fréhel et de l'Amas du Cap

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- Limiter la pression de prédation sur les œufs, les juvéniles et les adultes

Mesures :

- TER14 - Adaptation de la fréquentation sur les zones importantes pour l'avifaune
- GOUV 2 - Veiller à une bonne articulation de la gestion avec les autres politiques publiques et les réseaux d'acteurs et de gestionnaires d'espaces protégés

Contexte et problématiques

Les oiseaux marins sont particulièrement sensibles à la prédation lors de la période de nidification : les adultes sont alors dépendants du milieu terrestre, les œufs et les poussins sont très vulnérables aux attaques de prédateurs.

La prédation peut s'exercer par les mammifères terrestres (renard, rat, vison d'Amérique ou autres mustélidés) ou par d'autres oiseaux (Faucon pèlerin, Corneille noire et Grand corbeau).

Le site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel fait l'objet d'une pression importante de prédation de la part des Corneilles noires et des Grands corbeaux. Des régulations de Corneilles ont toujours existées sur le Cap Fréhel depuis que les colonies sont suivies. Des actions de piégeages de Corneilles récurrentes ont lieu depuis 2018-2019. En 2021, le site accueillait 82% de l'effectif national de Guillemot de Troil et 50% de Pingouin torda.

Description des sous-actions

➤ TER13.1 – Suivi de la nidification des oiseaux marins

Les falaises du Cap Fréhel et l'Amas du Cap sont les sites principaux de nidification de l'avifaune marine sur le site. Il fait l'objet de suivis réguliers par le Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel.

Elles permettent d'évaluer la pression de prédation et son évolution sur le site.

➤ TER13.2 – Maintenir la régulation de la prédation des Corneilles noires

Continuer l'action de régulation de la prédation des Corneilles noires.

➤ TER13.3 – Définir un mode opératoire en cas de nouvelles prédatons

Des discussions sont engagées pour s'accorder sur la réaction adéquate en cas de prédation autre que celle des Corneilles noires. Un protocole est établi pour être en capacité d'agir rapidement si la prédation devient prégnante sur un secteur.

Une veille des techniques utilisées sur d'autres sites est faite pour orienter au mieux les réflexions.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER13.1	Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	Observatoire Régional de l'Avifaune Bretagne, OFB, Ailes Marines, Région Bretagne
TER13.2	Bretagne vivante	MNHN, CSRPN Bretagne
TER13.3		

Indicateurs de réalisation

- Suivi et bilan réalisé
- Actions de régulation réalisées
- Temps affecté à la mesure
- Taux de réalisation

Coût estimé et financement prévisionnel

- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEADER) et Temps agents
- Acquisition de matériel en régie : coût à préciser.
- Financement :
 - . Etat/ Europe (Natura 2000).
 - . Ailes marines

Références

Cadiou B. et Quéré P., 2022. Bilan de la saison de reproduction des oiseaux marins au Cap Fréhel en 2021. Bretagne Vivante. Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel. 18p.